

## LES RELATIONS FÉDÉRALES- PROVINCIALES

### LES PROGRAMMES À FRAIS PARTAGÉS—CONSULTATIONS AVEC LES PROVINCES ANTÉRIEURES AU RETRAIT

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, sur la conférence fédérale-provinciale. Je pose la question pour obtenir de nouvelles précisions. Vu les instances des premiers ministres provinciaux et le commentaire du premier ministre, est-il exact de dire que le gouvernement fédéral a maintenant l'intention de ne pas se retirer de programmes à frais partagés sans des consultations et des discussions sérieuses avec les provinces? Est-ce là la position du gouvernement?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. Notre opinion est que si hier le gouvernement fédéral avait pris des engagements aussi nets, il aurait, de fait, modifié la constitution, peut-être sans être habilité légalement à le faire. Nous ne voulons pas admettre qu'une simple promesse du premier ministre du Canada aux premiers ministres provinciaux réunis, puisse limiter le pouvoir de dépense du gouvernement fédéral. Toute la question du pouvoir de dépense est donc à débattre. Il s'agit d'un aspect de la constitution très important et nous n'avons cessé de suggérer aux premiers ministres des provinces de l'étudier sérieusement. L'on étudiera incessamment la question du pouvoir de dépense et sa limitation éventuelle.

**L'hon. M. Stanfield:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre estime-t-il que ce serait restreindre le pouvoir de dépense que d'entreprendre des consultations utiles avant qu'une décision soit prise par le gouvernement fédéral? En outre, la réponse qu'il m'a donnée au sujet du retrait de programmes à frais partagés concerne-t-elle aussi l'adoption de nouveaux programmes? Autrement dit, faut-il comprendre que le gouvernement ne nous garantit pas qu'il aura des consultations utiles avec les provinces avant d'entreprendre de nouveaux programmes nécessitant des initiatives de la part des provinces et dans des domaines de compétence provinciale?

**Le très hon. M. Trudeau:** C'est vraiment faire une pétition de principe. Je répète que le gouvernement a confiance dans les consultations et y a eu recours dans tous les cas concrets qui ont été discutés; le sujet de l'as-

surance frais médicaux, en particulier, a fait l'objet de nombreuses consultations. C'est pourquoi je ne veux pas dire que le gouvernement refusera d'exercer ses droits constitutionnels et d'utiliser le pouvoir qu'il a de dépenser de la façon qu'il juge opportune. Je répète que je crois au principe de la consultation et je souligne que le gouvernement a respecté ce principe. Mais qu'on ne me fasse pas dire que le gouvernement fédéral ne peut exercer son pouvoir de dépense qu'après une certaine forme de consultation qui soit, disons, acceptable à la majorité des provinces, ou à toutes les provinces. Notre politique je le répète... Continuez, s'il vous plaît, monsieur l'Orateur.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais, par votre intermédiaire, poser une question au premier ministre. Le pouvoir de dépense du gouvernement fédéral étant au centre des questions constitutionnelles, est-ce que ce sera l'un des sujets précis que le comité spécial de la Constitution sera chargé d'étudier?

**Le très hon. M. Trudeau:** Le comité étudiera tôt ou tard cette question, monsieur l'Orateur, mais elle ne figurera pas parmi les premiers articles de l'ordre du jour, car le comité permanent des fonctionnaires n'a pas encore abordé son étude de la question et les gouvernements provinciaux n'ont présenté aucune proposition à ce sujet. Le comité s'attaquera d'abord de préférence aux sujets déjà analysés par les intéressés.

**M. G. W. Baldwin (Peace River):** Le premier ministre estime-t-il alors préalable à la discussion par le Parlement de ces importants problèmes qu'ils soient d'abord examinés et traités par des spécialistes?

**Le très hon. M. Trudeau:** Nous croyons utiles que des spécialistes explorent ces sujets, en circonscrivent les domaines spécifiques et présentent des solutions possibles au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux afin de leur faciliter la tâche de choisir entre les diverses options.

[Français]

**M. Réal Caouette (Témiscamingue):** Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.